



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aux représentant-e-s des médias

Les services informatiques de la Ville et du Canton fusionneront au 1^{er} janvier 2019

Une entité informatique neuchâteloise unique

Le Conseil d'Etat et le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel ont récemment signé une convention officialisant leur volonté de regrouper leurs services informatiques. Sous réserve de l'avis du Grand Conseil et du Conseil général, la nouvelle entité, qui regroupera le Centre électronique de gestion (CEG) et le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2019. Ainsi renforcée, la nouvelle entité informatique sera à même de répondre aux grands défis de demain.

La nouvelle entité informatique issue du CEG et du SIEN comprendra environ 170 collaboratrices et collaborateurs. L'objectif de ce regroupement ? Unir les forces en présence pour maintenir et développer la qualité de prestations fournies à un grand nombre de partenaires et clients, tout en veillant à sécuriser les données dans un environnement numérique toujours plus complexe.

Du reste, cette synergie a déjà démarré il y a quelques années. En 2016, le CEG et le SIEN ont déjà opéré un rapprochement physique sur le site des Cadolles, qui est appelé à devenir, dans les prochaines années, un pôle d'informatique publique important. Il comprendra également une salle-machines et quelques postes de travail à La Chaux-de-Fonds.

Communes représentées

La nouvelle entité dépendra de l'administration cantonale. Pour autant, des règles de gestion spécifiques permettront à la Ville et à la totalité des communes neuchâteloises ainsi qu'aux autres partenaires associés de continuer à bénéficier de prestations informatiques adaptées à leurs besoins spécifiques.

La convention signée définit les principes directeurs qui guideront le projet. Celui-ci sera présenté à l'automne devant les autorités législatives de la Ville et du Canton de Neuchâtel. Le regroupement sera opérationnel le 1^{er} janvier 2019.

Neuchâtel, le 25 avril 2018

Renseignements complémentaires:

Fabio Bongiovanni, président du Conseil communal, directeur des finances, 032 717 71 02, fabio.bongiovanni@ne.ch

Laurent Kurth, vice-président du Conseil d'Etat, chef du département des finances et de la santé, 032 889 64 00,

laurent.kurth@ne.ch